

Conditions générales de Minoutoutou

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les prestations de promenades pour chien et soins à domicile fournies par l'entreprise Minoutoutou, dont le siège à Châtel-St-Denis.

Elles pourront être modifiées à tout moment. Les nouvelles conditions générales annulent et remplacent automatiquement les anciennes. Les prestations de promenades ainsi que de soins à domicile de Minoutoutou sont soumises aux présentes conditions générales qui seront réputées acceptées sans réserve par le client.

1. Présentation

Minoutoutou propose un service de promenade pour les chiens. La prestation de promenade pour chien consiste à se rendre au domicile du client pour prendre son chien, l'emmener en promenade, puis le ramener chez lui.

La promenade pour chien est une sortie qui se fait en libre ou en longe (en fonction des qualités de rappel du chien). Les sorties matinales s'effectuent en général dans le parc d'ébats de Minoutoutou. Un rendez-vous est effectué avant la première promenade afin de discuter ensemble des habitudes de votre chien.

Les promenades pour chien ne sont en aucun cas des cours d'éducation canine et ne sont pas faites pour résoudre d'éventuels comportements gênants.

Minoutoutou propose aussi un service de soin à domicile. La prestation de soin à domicile s'effectue au domicile du client. Un rendez-vous avant votre départ est obligatoire afin de convenir ensemble des soins à effectuer lors de votre absence.

2. Conditions d'exclusion

Par mesure d'hygiène, Minoutoutou ne pourra accepter tout animal porteur d'une maladie contagieuse.

Pour des raisons administratives et d'assurances, Minoutoutou n'acceptera aucun chien agressif. Nous n'acceptons pas les chiennes en périodes de chaleur.

Minoutoutou se réserve le droit d'accepter ou non un chien en fonction de son tempérament, ses comportements gênants, sa santé, ou toutes autres raisons jugées sécuritaires.

3. Engagements, obligations et responsabilités du Client

Le Client s'engage à fournir, lors de la venue de Minoutoutou : un jeu de clés ainsi que le code d'accès à l'immeuble, le cas échéant, et toutes informations nécessaires pour entrer au domicile. Certains clients préfèrent laisser les clés ou la responsabilité d'ouvrir la porte de leur domicile, à une personne de confiance. Minoutoutou, s'acclimate aux préférences de chacun. Le nom ainsi que le numéro de téléphone de la personne de confiance seront renseignés dans le contrat de prestation de service. Si la personne désire laisser la porte d'entrée ouverte (baie vitrée ou tout moyen d'accéder à l'appartement) Minoutoutou ne prends aucune responsabilité en cas de cambriolage.

Le client s'engage à :

Ce que son chien soit à jour dans ses vaccins, porteur d'une puce électronique, vermifugé et traité contre les parasites.

Ne confier à Minoutoutou que des animaux sociables (acceptants la présence d'autres congénères).

En cas de maladie, le client s'engage à informer Minoutoutou de l'état de santé de l'animal. Minoutoutou se réserve le droit de refuser la prestation, notamment en cas de maladies contagieuses.

En cas de besoin, le client donne tous pouvoirs à Minoutoutou pour prendre les mesures nécessaires afin de préserver la santé de l'animal en le conduisant chez le vétérinaire le plus proche si son état de santé l'impose. Les frais vétérinaires seront à la charge du client et devront être remboursés sur présentation de la facture correspondante.

4. Engagements, obligations et responsabilités de Minoutoutou

Minoutoutou s'engage :

A exécuter une prestation de qualité avec pour priorité la confiance, le confort, la bonne santé, l'hygiène et le bonheur de vos fidèles compagnons. La responsabilité de Minoutoutou est limitée aux instructions et informations fournies par le client, si celles-ci s'avèrent fausses ou erronées, Minoutoutou se dégage de toute responsabilité.

Minoutoutou ne pourra pas être tenu responsable si l'animal provoque des dégâts lors de l'absence du propriétaire (urine, destruction, etc...)

Minoutoutou contactera immédiatement le client si l'animal venait à tomber malade ou se blesser durant la prestation et mettre en œuvre toutes les

mesures d'urgence afin de préserver la santé de l'animal en le conduisant chez le vétérinaire.

Les frais vétérinaires seront à la charge du client et devront être remboursés sur présentation de la facture correspondante.

5. Risques dus à l'activité

Le Client accepte les risques liés aux promenades. Il est conscient que son animal peut :

- Être blessé par d'autres chiens croisés durant la balade.
- Être blessé ou malade suite aux aléas de l'environnement (épillets, tiques, patte cassée suite à une chute, etc.)
- S'enfuir et se perdre malgré tous les efforts de Minoutoutou pour l'en empêcher.
-

6. Formation du contrat

Toute prise en charge d'un chien se fera suite à une visite au domicile du client qui me permettra de faire la connaissance de ce dernier ainsi que de son animal.

A l'issue de cette visite, Minoutoutou se réserve le droit de refuser la prestation.

Après avoir signé le contrat de prestation de service, le client devra régler d'avance le montant total de la prestation pour les soins à domicile. Concernant les promenades, le client s'engage à payer la facture dès réception de celle-ci ou au plus tard à 10 jours.

7. Tarifs et paiement

Les tarifs de prestation de service sont présentés sur le site internet www.info@minoutoutou.ch.

Les conditions tarifaires sont susceptibles d'être modifiées. Les nouvelles conditions tarifaires annulent et remplacent automatiquement les précédentes.

Les prix s'entendent « net » : L'assurance, les frais de déplacement et de transport sont inclus.

Le client devra s'acquitter de la prestation de service de la manière suivante :

- Après avoir signé le contrat de prestation de service, le client devra régler d'avance le montant de la facture de la prestation.

- En cas de blessures ou de maladie, les frais vétérinaires qui seront engagés par Minoutoutou, devront lui être remboursés sur présentation de la facture.

8. Annulation

Toute prestation réservée et non annulée au moins 24H à l'avance, est due dans son intégralité (sauf exception – maladie brutale, etc. – qui sera soumise au bon jugement de Minoutoutou). Aucun remboursement pour convenance personnelle ne sera effectué.

9. Remise et restitution des clés

La remise d'un jeu de clé s'effectuera par le client au moment de la visite à domicile ou le premier jour de la prestation de service. Si le client a choisi une personne de confiance, le nom ainsi que le numéro de téléphone de cette personne sera renseigné dans le contrat de prestation de service.

Si les clés ne peuvent être remises au moment de la pré-visite, un second déplacement de Minoutoutou sera facturé au tarif 10CHF.

La restitution du jeu de clé au client s'effectuera à la fin de la prestation de service. Cette remise peut s'effectuer soit en main propre, soit à la personne de confiance, soit par un dépôt d'une enveloppe contenant les clés dans votre boîte aux lettres (dans ce cas, Minoutoutou se dégage de toute responsabilité en cas de vol de celle-ci)

10. Photos et vidéos

Au cours de l'exécution de ses prestations, Minoutoutou peut être amené à photographier ou filmer vos animaux aux fins de preuves de la bonne exécution du service.

Sans manifestation contraire de votre volonté, ces photos pourront servir à alimenter le site et les réseaux sociaux de Minoutoutou.